

Une autre vie s'invente ici

Les Ateliers hors les murs

Aborder le projet local par les rencontres pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur



© Marc Verdier

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2025



Par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
en partenariat avec

Le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques,

Le ministère de la Culture,

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Et l'Office français de la biodiversité.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Parcs
naturels
régionaux
de France



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

EN RÉSUMÉ

10/10

Depuis 2018, les rencontres entre étudiants issus de formations différentes ont fait la force des propositions auprès des territoires au cours d'une cinquantaine d'**Ateliers hors les murs.** ✓

En 2025, l'appel à manifestation d'intérêt est renouvelé auprès des :

- > Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- > Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux

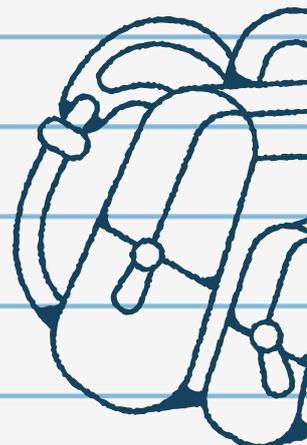
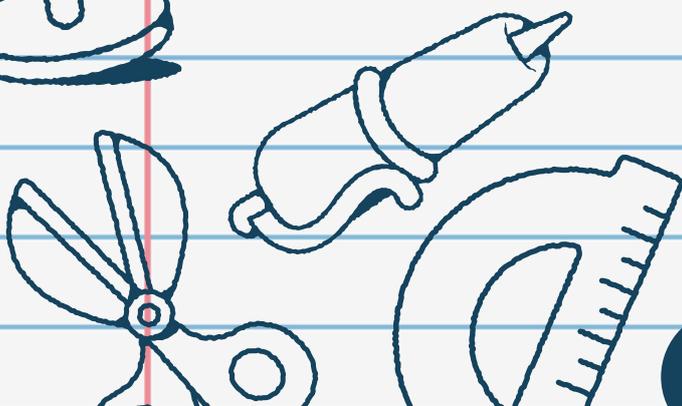
...soucieux de réfléchir aux enjeux pluri-thématiques ou plus particulièrement aux enjeux de biodiversité des territoires au moyen d'un atelier pédagogique, pluridisciplinaire et immersif.

Les candidatures sont attendues jusqu'au

1^{ER} JUIN 2025

pour la prochaine session de sélection.

Une autre session est à venir le 19 septembre 2025.



LE CONSTAT

D'une perte de vitesse des petites communes...

L'approche territoriale et patrimoniale constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs : élus, professionnels, associations, habitants... non seulement pour améliorer la qualité du cadre de vie, mais aussi pour favoriser un dynamisme économique et culturel. Le rapport Yves Dauge publié en décembre 2016 alerte les politiques publiques sur la perte d'activité, le déclin démographique et économique de petites villes rurales pourtant dotées de richesses patrimoniales paysagères, urbaines et architecturales indéniables.

Relever le défi de la revitalisation des centres-bourgs et des petites villes, c'est appréhender les problématiques d'aménagement, de mobilité, de réhabilitation et d'innovation à partir du bâti existant, d'économie locale, d'alimentation de proximité, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de valorisation des filières et matériaux locaux, d'énergie... et définir des stratégies cohérentes à une échelle plus large que celle du centre-bourg ou de la petite ville eux-mêmes afin d'apporter des réponses adaptées.



...vers un renouveau grâce au regard étudiant

En application de la Stratégie nationale biodiversité 2030, en cohérence avec la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, en renfort du principe de zéro artificialisation nette et en complément d'autres initiatives comme le programme ERABLE, les Plans Paysages ou la création d'un ÉcoQuartier, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec l'État et l'OFB renouvelle l'appel à candidatures auprès de toutes les formations (licence, master, BTS, IUT, STS...) des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, instituts, écoles normales supérieures, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, grands établissements...).

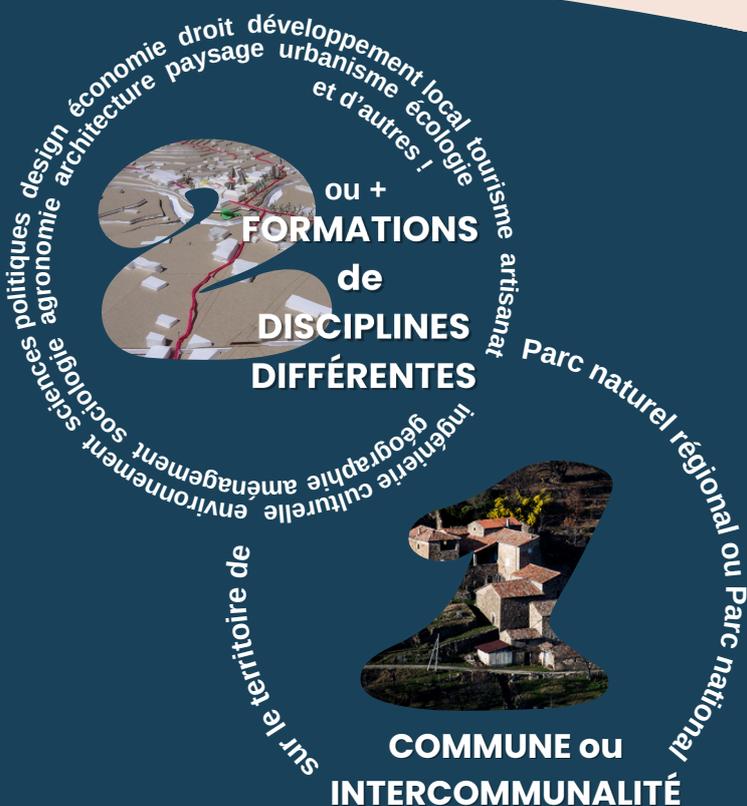
DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'Atelier *hors les murs* consiste à mobiliser des équipes étudiantes de disciplines différentes, dans un cadre pédagogique, pour faire émerger les premières orientations d'un projet local à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité.

Leur regard extérieur d'experts en devenir permet d'établir un diagnostic et de formuler des pistes d'actions qui alimentent la réflexion des acteurs locaux.

En tentant l'aventure *hors les murs*, vous bénéficierez d'un cadre pédagogique exemplaire avec :

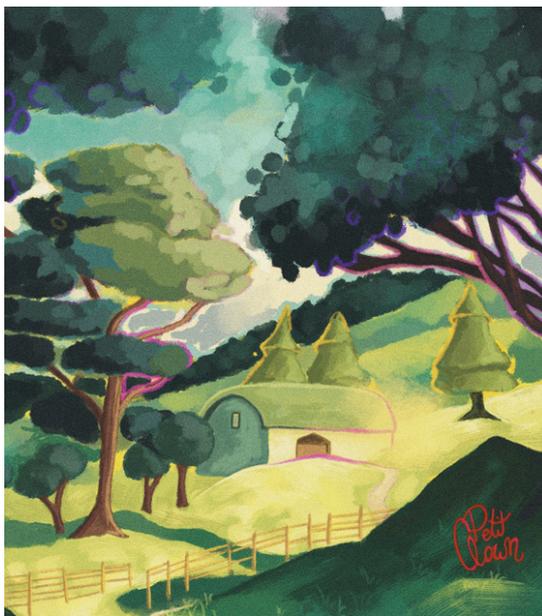
- › Un site témoin des problématiques actuelles, et des acteurs de terrain en attente de réponses concrètes pour leur territoire ;
- › Une réflexion académique plus globale sur les enjeux d'un territoire, par le croisement des regards avec d'autres disciplines et d'autres établissements ;
- › Un accueil chaleureux et la découverte des spécificités d'un territoire, organisés par la commune d'accueil ;
- › Un accompagnement par le Parc naturel régional ou le Parc national pendant l'atelier ;
- › Une bourse pour subvenir aux dépenses logistiques assurée par les acteurs locaux et la Fédération ;
- › Une valorisation des travaux et livrables réalisés tant à l'échelle du territoire par les élus locaux qu'à l'échelle nationale par la Fédération et ses partenaires.



En immersion pendant une semaine sur le territoire d'accueil, les étudiants encadrés par leurs enseignants sont amenés à dialoguer avec les élus, les habitants, les associations, les artisans, les commerçants et les agriculteurs, à s'imprégner du patrimoine, à questionner les enjeux et problématiques rencontrés localement.

DEUX VOLETS POSSIBLES

Les candidatures pourront s'orienter vers l'un ou l'autre volet proposé dans l'appel à manifestation d'intérêt :



Volet historique : les ateliers « pluri-thématiques »

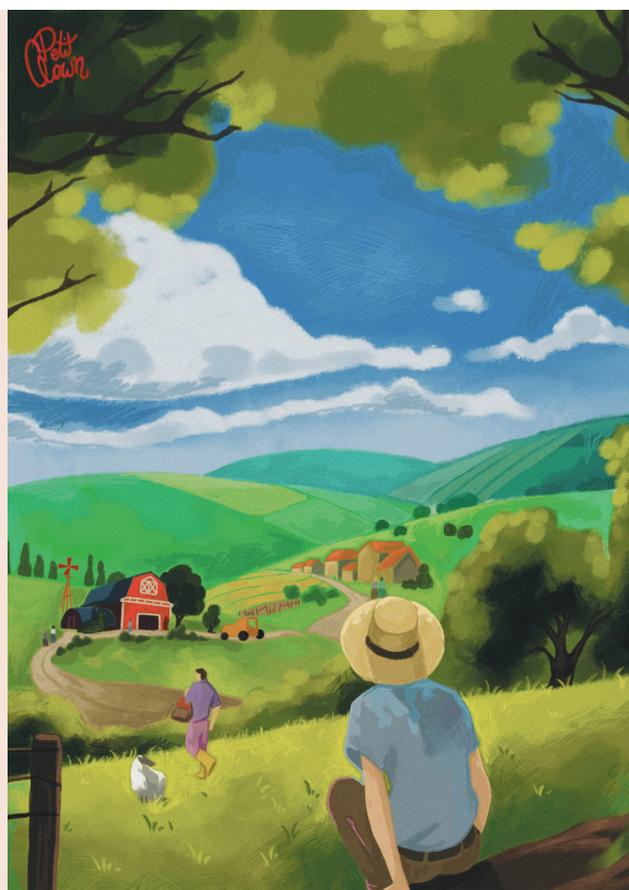
Après une cinquantaine d'ateliers menés depuis 2018, le succès de la démarche est attesté tant pour les établissements d'enseignement supérieur que pour les collectivités territoriales : découvrez ces expériences via le [carnet de route](#)

En 2024, l'appel à candidature demeure d'actualité pour tout projet croisant des formations de disciplines différentes et adaptées aux enjeux des Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux.

Volet thématique : les ateliers « biodiversité »

En 2024 et 2025, les appels à candidature accueilleront des expériences pilotes mettant en lumière la thématique « biodiversité » sur les territoires des Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux. Les dossiers intégreront une formation en écologie parmi les établissements candidats et/ou un sujet particulièrement lié aux enjeux de biodiversité et d'adaptation face au changement climatique.

Ces ateliers pourront par exemple accompagner la réflexion des élus pour une mobilisation vertueuse de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, ou appuyer une démarche d'atlas de la biodiversité (inter)communale.



@petitclown

Pour les établissements d'enseignement supérieur...

Cette action s'inscrit dans un processus pédagogique visant à confronter les étudiants à la complexité d'un territoire et au regard d'autres futurs professionnels. Ces ateliers peuvent s'intégrer dans le cadre de la formation à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) préconisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, inscrit dans le 1er cycle universitaire en permettant une approche interdisciplinaire par projet.

Les étudiants peuvent ainsi expérimenter le lien entre enseignement théorique, recherche scientifique et application sur le terrain. C'est une possibilité pour eux de découvrir la ruralité et les perspectives professionnelles qui s'y trouvent. C'est également un moyen de valoriser l'expertise universitaire en appui aux politiques publiques et de développer des projets de recherche sur le thème du projet local.

Pour les collectivités territoriales...

C'est une opportunité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, d'un regard nouveau à travers un projet étudiant, et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, socioprofessionnels...) pour faire émerger une vision de projet de développement local partagé.

Les élus et les partenaires de l'atelier bénéficient des travaux étudiants sous forme de restitutions et de livrables. La Fédération accompagne les acteurs locaux sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage : pour identifier une problématique et des écoles volontaires, définir la totalité du budget de l'atelier, accompagner la recherche de financements nationaux et locaux.

Pour les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux...

C'est l'occasion de bénéficier d'une approche ethnographique sur une maille de territoire resserrée. C'est aussi l'occasion, à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière d'atouts culturels, environnementaux et sociaux, de faire connaître le territoire notamment auprès des jeunes, d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire. Cette coopération est une opportunité de créer des passerelles avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces démarches contribuent à la valorisation des missions des Parcs naturels régionaux et s'ouvrent à partir de 2024 aux Parcs nationaux.

MODE D'EMPLOI

Étape 1 : Manifestez votre intérêt

Vous êtes enseignant, chercheur, responsable d'une formation ? Ou bien élu, technicien, gestionnaire d'un territoire ?

Prenons d'abord contact pour repérer les opportunités en lien avec vos attentes.

Étape 2 : Échangeons avec d'autres porteurs de projet

La Fédération vous accompagne pour rencontrer des territoires et des formations volontaires, définir un sujet commun, la recherche de financements, nouer les partenariats...

Étape 3 : Déposez un dossier de candidature

Le projet commun se dessine ? Déposez une candidature pour devenir lauréat des *Ateliers hors les murs*. La candidature associe *a minima* deux formations de disciplines et d'établissements différents ainsi qu'un territoire d'accueil.

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes : ils définissent et conduisent l'atelier de manière libre et indépendante envers les élus et habitants des communes concernées.

La collectivité ou le Parc d'accueil peut prendre en charge le portage administratif de la candidature à la demande des établissements d'enseignement supérieur.

En 2025, trois sessions de candidature seront possibles et prendront fin le 24 janvier, le 1er juin et le 19 septembre.

Candidatez à la session que vous souhaitez, indépendamment du calendrier envisagé pour le déroulement de l'atelier.

Étape 4 : Devenez lauréats des *Ateliers hors les murs*

Un comité de sélection instruit la candidature et émet un avis motivé. Il se réunit 2 à 3 semaines après la date limite de dépôt des candidatures.

La sélection tient compte de la pertinence de la problématique, la pluridisciplinarité affirmée dans les méthodes de travail, la restitution de livrables communs, la mobilisation locale des élus et techniciens ainsi que la qualité de l'accueil sur le territoire.

La candidature inclut en 8 pages max :

- 1/ Le contexte du territoire d'accueil
- 2/ La présentation des formations mobilisées
- 3/ Les modalités d'intervention et restitution
- 4/ Les partenaires mobilisés
- 5/ Un rétro-planning
- 6/ Un budget prévisionnel

Les lauréats bénéficient en prime de :

- › La reconnaissance « *Atelier hors les murs* », gage de qualité de la démarche et facilitatrice dans l'obtention de financements locaux.
- › Une bourse de 2500 euros par la Fédération des Parcs.
- › Une valorisation des travaux à l'échelle nationale.

Étape 5 : Établissez une convention pluripartite

Les porteurs de projet peuvent élaborer une convention de partenariat pluripartite incluant les établissements d'enseignement supérieur et le territoire d'accueil (la commune et/ou le Parc voire autres partenaires locaux). La Fédération des Parcs n'y est pas associée.

Cette convention permet d'énoncer les modalités précises de participation et les engagements de chaque parti à l'atelier.

Le Parc naturel régional ou le Parc national s'engage à accompagner la démarche et faciliter les échanges avec la collectivité d'accueil.

La collectivité s'engage à accueillir les étudiants, à participer aux réflexions collectives sur la stratégie d'aménagement et à favoriser les échanges avec les acteurs locaux : habitants, commerçants, agriculteurs, associations...

Étape 6 : Mettez en œuvre votre projet

L'immersion de terrain constitue la première étape de l'atelier. La restitution peut se faire après l'immersion ou à la suite d'un travail plus approfondi.

Des livrables sont remis aux élus et aux partenaires pour leur permettre l'appropriation des réflexions. Leur format est libre : publications papiers, supports numériques, maquettes, vidéos, planche A0, jeux de société, expositions...

Bravo !



© Marc Verdier

COMITÉ DE SÉLECTION

Parcs naturels régionaux de France

Président délégué de la Fédération :

Philippe GAMEN

Directrice du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS

Fédération des Parcs naturels régionaux :

**Éric BRUA, Nicolas SANAA, Philippe MOUTET, Thierry MOUGEY,
Fabien HUGAULT et Bastien GALANT**

Ministère de la Culture

Bureau de l'architecture :

Julia GARTNER-NEGRIN et Isabelle BOTTREAU

Bureau des enseignements :

Amina SELLALI

Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages :

Colin CAUCHOIS, Dorine LAVILLE et Mathilde COMOR

Direction de l'Eau et de la Biodiversité :

Maud FARCOULI et Sandrine CRÉNEAU

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle :

Yvan LAGADEUC et Anne DEVULDER

Office français de la biodiversité

Aménagement du territoire :

Kathleen MONOD

GIP EPAU

Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies Urbaines

POPSU Territoires :

Hélène MILET et Pacôme BERTRAND



Bastien GALANT

bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr

06 59 61 58 81

Fabien HUGAULT

fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

06 99 93 82 91

Nicolas SANAA

nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27, rue des petits hôtels - 75010 Paris

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

www.parcs-naturels-regionaux.fr

